



Réseau des cégeps et des collèges
francophones du Canada

1 mars 2022

Notes d'allocution

Présenté par le Réseau des cégeps et des collèges francophone du Canada (RCCFC) dans le cadre de la motion de l'étude suivante par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration :

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et au Canada, y compris les étudiants francophones en provenance de pays d'Afrique; que le Comité invite le ministre de l'Immigration des Réfugiés et de la Citoyenneté le 3 février 2022, ainsi que des experts, des juristes et d'autres intervenants en immigration, pour examiner cette question.

Introduction

Bonjour. Madame la présidente, membres du comité, mon nom est François Dornier, je suis président depuis plus de quatre ans du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada, connu par l'acronyme : RCCFC. Je suis accompagné par notre directeur général, Monsieur Jean Léger. Il me fait plaisir d'être parmi vous aujourd'hui afin de vous présenter la perspective de notre organisation auprès de votre comité.

Créé en 1995, **le RCCFC** a pour mission d'établir un véritable partenariat entre les établissements d'enseignement collégial francophones du Canada. Il constitue un réseau d'entraide, de promotion et d'échanges lié au développement de l'enseignement collégial en français au Canada en travaillant à l'amélioration et l'accessibilité aux études collégiales en français.

De plus, le RCCFC s'est donné comme mission de soutenir le développement de la francophonie canadienne en mettant à son service l'expertise des établissements de son réseau.

Le RCCFC a comme particularité de compter parmi ses membres la totalité des collèges francophones en milieu minoritaire et presque tous les cégeps francophones du Québec.

Nous voudrions féliciter le comité d'avoir décidé de se pencher sur les défis importants que rencontrent les établissements d'éducation postsecondaire francophones au chapitre du recrutement des étudiants internationaux.

Au cours des dernières semaines, nous avons interrogé nos membres quant à leur perspectives concernant le recrutement des étudiants internationaux et plusieurs voient la situation actuelle avec grande inquiétude et demandent des changements importants rapidement quant aux processus et critères de décision pour l'émission des permis d'étude.

Avec nos collègues de l'ACUFC, de la Fédération des cégeps du Québec et de la FCFA du Canada, nous sommes fiers de collaborer sur le sujet qui nous intéresse aujourd'hui. C'est pourquoi nous appuyons leurs positions présentées plus tôt lors de vos travaux.

Nous tenterons de ne pas répéter leurs préoccupations que vous connaissez bien maintenant.

En ce qui concerne notre perspective, l'ensemble des dirigeants avec qui nous avons discuté considère qu'il est primordial de diversifier leurs sources de revenus. Ainsi, l'accueil d'étudiants internationaux permet une meilleure marge de manœuvre financière pour de nombreux établissements. Parfois, il en va même de la survie d'établissements dans certaines régions. Cependant, le recours au marché des étudiants internationaux engendre des risques importants en termes de retour sur leurs investissements en recrutement à l'échelle internationale. Mais aussi, certains établissements offrent des services tels l'accueil des immigrants ou l'intégration à l'emploi qui deviennent des portes d'entrée vers les formations collégiales et de l'immigration francophone dans plusieurs communautés. De là l'importance de cet enjeu. C'est pourquoi plusieurs gestionnaires du collégial souhaiteraient voir une meilleure collaboration entre les collèges, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et les ambassades afin de faciliter l'obtention de visas étudiants à double intention et raccourcir les temps de traitement et éviter les situations où les étudiants manquent la rentrée scolaire.

En bref, les préoccupations de nos membres tournent beaucoup autour des délais de traitement, des pourcentages très élevés de refus ou encore des biais réels ou apparents dans le traitement des demandes de permis d'études en particulier de l'Afrique francophone et des Antilles, et le manque de cohésion dans les décisions prises par les responsables d'IRCC comme pour ce qui concerne la double intention d'étudier et demander une résidence permanente.

Voici l'ensemble de nos recommandations:

Nous recommandons des liens étroits et plus fréquents des établissements avec les agents pour permettre une correction de la situation actuelle. Un nombre plus important d'agents et mais aussi mieux former aux réalités des régions et des établissements et plus de précisions sur les lettres de refus et non des informations très sommaires. Il serait important de faciliter l'accès aux agents pour obtenir plus de renseignements sur les raisons des refus et une meilleure collaboration avec les établissements et un partage de l'information. À notre avis, l'agent ne devrait pas prendre des décisions arbitraires sans donner droit à l'établissement d'en discuter plus amplement.

Nous recommandons un système d'intention et de communication direct avec les demandeurs de permis d'étude comme le système en place au gouvernement du Québec pour le *Certificat d'acceptation du Québec* ou le CAQ. Et d'établir un système de confirmation direct en temps réel avec les établissements concernés dans les demandes. Puis de mettre en place un mécanisme de révision ou d'appel pour certains dossiers à la demande des établissements d'enseignement postsecondaire pour éviter des décisions arbitraires.

Nous recommandons fortement à la haute direction d'IRCC de convoquer une rencontre dans les plus brefs délais avec les intervenants principaux et les partenaires dans ce dossier afin de clarifier les faits et établir des lignes de communications plus étroites et importantes avec les intervenants.

La présence de faux consultants existe depuis longtemps et est bien connu, il serait important de trouver avec les intervenants du secteur des solutions à cet enjeu. Comme par exemple, établir un réseau de consultants internationaux accrédités comme c'est le cas pour les consultants en immigration au Canada.

Nous suggérons à IRCC d'organiser avec ses partenaires des webinaires dans des régions tel l'Afrique et les Antilles pour mieux informer les demandeurs quant aux exigences nécessaires et les prévenir des possibilités de fraudeurs à leur endroit.

Nous recommandons aussi une meilleure reddition de compte d'IRCC pour le sujet discuté aujourd'hui auprès des intervenants et partenaires la diffusion annuellement des informations pertinentes concernant les données suivantes, par exemple :

- Taux de refus
- Raison des refus
- Principaux problèmes rencontrés
- Provenance des étudiants
- Niveau d'études demandé et antécédents académiques.

Et finalement, envisager une correction de la situation dans les plus brefs délais et mettre en place des initiatives de bonification et d'assouplissement immédiatement pour les demandes de permis pour étudier dans les établissements d'enseignement francophones provenant de l'Afrique francophone et des Antilles.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté et si vous avez des questions il me fera plaisir d'y répondre.